

AVANT LE DELUGE

Un projet de barrage « illégal » pourrait décimer les forêts et la biodiversité de l'un des plus anciens parcs nationaux du Congo

Décembre 2021



RESUME

- > Dans un courrier aperçu par Global Witness et adressé à l'autorité de conservation congolais, l'ambassadeur de l'UE - l'un des principaux bailleurs des parcs nationaux en RDC - exprime des inquiétudes que le barrage Sombwe en République démocratique du Congo, et d'une puissance de 160MW, serait « en violation de la loi » car il se situe dans un parc national.
- > D'après une étude commandée par l'UE et aperçue par Global Witness, l'étude environnementale initiale du barrage « présentait de graves lacunes ».
- > L'homme d'affaires qui contrôle 49 % des parts du projet a déjà été mêlé à des transactions controversées avec la banque centrale du Congo.
- > Le constructeur éventuel du barrage, PowerChina, a été soutenu par des banques internationales telles que China Construction Bank, Standard Chartered et la Société Générale. D'importants investisseurs américains, comme BlackRock et Vanguard contrôlent aussi des parts de la société.
- > En submergeant des étendues de forêt, le barrage pourrait faire grimper les émissions de gaz à effet de serre GES globales par l'équivalent de 1,3 tonne de CO₂ d'ici la fin du siècle, soit plus que les émissions générées par la combustion de 3 millions de barils de pétrole, et ainsi saper l'impact positif de ce qui semblait être un projet 'vert' d'énergie renouvelable.
- > Le projet s'inscrit dans un contexte de récents engagements des dirigeants mondiaux sur la déforestation, les émissions de gaz à effet de serre et la biodiversité lors de la COP26 au Royaume Uni et de la Conférence de l'ONU sur la biodiversité, en Chine.
- > Global Witness appelle le constructeur PowerChina et les banques qui lui injectent des milliards de dollars de financement à faire pression pour le réexamen du projet Sombwe en raison de risques environnementaux.

Nous avons approché les parties concernées pour commentaires avant la publication ; leurs réponses sont incluses, le cas échéant, tout au long de ce rapport. Suite à la publication, Kipay Investments a

fait une autre déclaration en réponse à notre rapport qui peut être trouvée [ici](#).

INTRODUCTION

Un projet de barrage d'une valeur de 500 millions de dollars soutenu par une entreprise publique chinoise met en péril les initiatives de conservation des forêts et de la vie sauvage dans l'un des plus gros parcs nationaux de la RDC, d'après la divulgation de rapports et de correspondances diplomatiques consultés par Global Witness. Le barrage vise à fournir de l'énergie aux sociétés minières internationales présentes dans la région congolaise de la « ceinture du cuivre et du cobalt ».

Lors de la COP26, les dirigeants mondiaux, y compris ceux de la Chine, de la RDC, de l'Union européenne, du Royaume-Uni et des États-Unis se sont engagés à inverser le cours de la déforestation d'ici 2030. Des banques comme Standard Chartered se sont fixé un objectif « zéro émission », et les bailleurs de fonds se sont engagés à verser 1,5 milliard de dollars pour la protection des forêts et des tourbières dans le bassin du Congo. La Chine a récemment accueilli la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, au cours de laquelle les leaders mondiaux ont annoncé leur intention d'améliorer l'efficacité des zones protégées et d'inverser la tendance actuelle à la perte de la biodiversité d'ici 2030.

Pourtant, les événements dans le Parc national de l'Upemba en RDC laissent à penser que ces déclarations ne pourraient être que des promesses en l'air. Le projet du barrage soulève aussi des questions troublantes sur la volonté réelle des entreprises et de leurs banques commerciales de réduire l'impact de leurs investissements sur les forêts, les émissions de gaz à effet de serre et la biodiversité.

Le Parc national de l'Upemba, dans le Sud-Est de la République démocratique du Congo (RDC), est presque quatre fois plus grand que le Parc national de Yosemite aux États-Unis. Il abrite une population d'espèces **rares** en déclin, notamment des éléphants de savane, des babouins jaunes, des bucorves du Sud

ainsi que les derniers zèbres de la RDC. C'est au sein de ce parc que le mastodonte de l'ingénierie PowerChina, l'un des plus gros constructeurs de barrages au monde, devrait achever le Barrage de [Sombwe](#) (160 MW) horizon 2024. Avec l'émergence du projet, de vastes zones de forêts tropicales sèches, appelées forêts [miombo](#), seront inondées pour construire un lac de retenue d'une capacité pouvant atteindre un milliard de mètres cube. Implanter ce projet au sein d'un parc national semble aller à l'encontre de la [loi](#) congolaise sur la conservation.

L'État chinois est le principal actionnaire de PowerChina, mais la société a également reçu des souscriptions et des investissements de banques commerciales, notamment de l'établissement britannique Standard Chartered ou de la banque française Société Générale, mais aussi d'un certain nombre de [banques](#) chinoises renommées. De grandes sociétés d'investissements américaines comme BlackRock et Vanguard ont elles aussi acheté des parts du projet sur la bourse de Shanghai. Le géant de l'hydroélectricité est un acteur clé de la « [Belt and Road Initiative](#) », le projet chinois visant à la création « d'une route de la soie du XXIème siècle » grâce à des investissements colossaux dans les infrastructures à l'étranger.

Pour le barrage de Sombwe, PowerChina s'est associée à Kipay Investments, une société détenue par un homme affaires congolais au bras long dénommé Éric Monga. Entre 2013 et 2015, M. Monga aurait été mêlé à des [transactions](#) controversées estimées à plusieurs millions de dollars et impliquant des entreprises liées à certains partenaires de l'ancien président de la RDC, Joseph Kabila. M. Monga et sa société Kipay Investments ont tous deux [défendu](#) leurs mesures prises en faveur de l'environnement, et affirment que le barrage ne sera pas situé dans le parc, mais dans une réserve adjacente imposant un moindre degré de protection environnementale.

Grâce à divers documents officiels ou publiés par l'entreprise, Global Witness est parvenue à repérer la position exacte du projet, et nos conclusions jettent de sérieux doutes sur ces déclarations. M. Monga a

obtenu le feu vert des autorités congolaises après un processus précipité de validation du projet, suite à quoi il a pu conclure un accord avec PowerChina et s'emparer de 49 % des parts du projet par l'intermédiaire de sa société Kipay. Cette dernière serait à la recherche de nouveaux investisseurs pour le projet, qui devrait être [financé](#) à 70 % par la dette.

D'après certains défenseurs de l'environnement, la vie sauvage ne tient plus qu'à un fil dans le Parc national de l'Upemba. Autrefois abondante, la faune de la région a été dévastée par des vagues successives de [braconnage](#). La direction du parc prévoit de réintroduire certaines espèces — en premier lieu de nouvelles populations d'éléphants, puis l'emblématique rhinocéros noir. Néanmoins, son équipe d'environ 200 éco-gardes subit de nombreuses pressions. Années après années, des milices lancent des attaques mortelles répétées contre eux. Des communautés locales, frustrées des restrictions imposées à leur droit de culture et de pêche au nom de la conservation, s'opposent



Le parc national d'Upemba est confronté aux défis de la négligence, de la violence et du braconnage depuis sa création à l'époque coloniale belge. *KD Dijkstra*

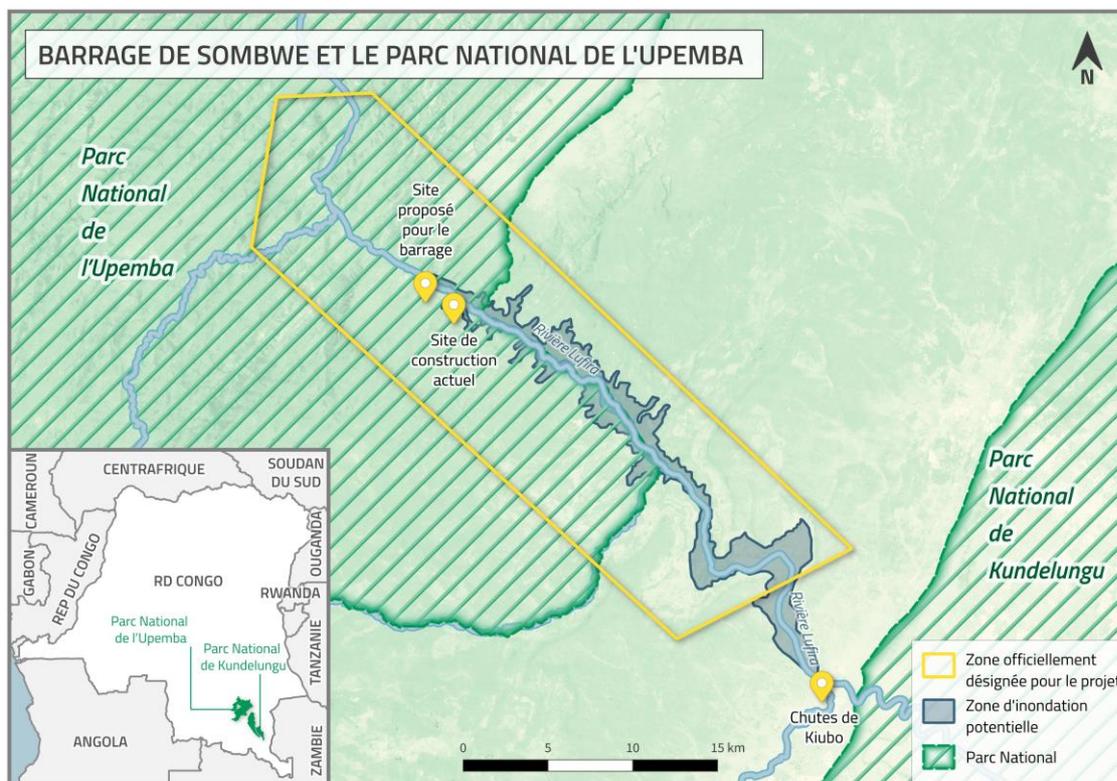
également à l’actions des gardes. Les gardes se frottent parfois à l’antagonisme des militaires de la région, qui les ont déjà pris pour cible. L’année dernière, les tensions de l’Upemba ont attiré l’attention du public lorsqu’un capitaine de l’armée a été emprisonné pour « menace d’assassinat » à l’encontre du gardien en chef du parc et de son adjoint après une [altercation](#) à un barrage routier.

Non seulement le projet de barrage de Sombwe exacerbe ces pressions, mais il pourrait constituer la pire menace environnementale de l’histoire du parc, tout en sapant les récents engagements pris par les gouvernements et les institutions financières pour mettre fin à l’appauvrissement de la forêt et de la biodiversité et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

LE BARRAGE « MENACE » L’INTEGRITE DU PARC

D’après des documents consultés par Global Witness, l’UE (l’un des principaux bailleurs des parcs nationaux de la RDC, dont celui de l’Upemba) a formulé une conclusion cinglante quant aux répercussions probables du barrage de Sombwe. Dans un courrier de novembre 2020, l’ambassadeur de l’UE en RDC, Jean-Marc Châtaigner, adresse deux études techniques commandée par l’UE à la direction de l’Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l’autorité de conservation en RDC. Ces études soulèvent de graves inquiétudes sur ce projet de barrage situé en aval de l’une des plus spectaculaires chutes d’eau du pays.

Selon cette revue de 50 pages portant sur l’Étude préliminaire d’impact environnemental et social du barrage réalisé pour Kipay Investments, le lac de retenue du barrage prévu sur la rivière Lufira (un affluent de l’immense fleuve Congo) submergerait 48 km² de forêt et de savane. La



Crédit : Global Witness. Sources des données : *Atlas forestier de la RDC (Ministère de l’Environnement et du Développement Durable)* <https://cod.forest-atlas.org> ; *Siteweb de Kipay* www.kipay.cd ; *Revue commandée par l’UE de l’étude d’impact environnemental et social (EIES) de Kipay* ; *Contrat de concession relatif à la production de l’énergie électrique au site de Sombwe sur la rivière Lufira dans la Province du Haut- Katanga* ; *Hansen/UMD/Google/USGS/NASA* ; *OpenStreetMap © OpenStreetMap contributors*

revue de l'UE souligne qu'à travers l'étude environnementale de Kipay, « le mépris accordé au statut de parc national du site du projet est une omission inacceptable ». Le rapport commandé par l'UE alerte également sur le fait que le réservoir pourrait bloquer les migrations annuelles d'espèces sauvages, notamment des éléphants et des zèbres en provenance de l'Upemba et du parc national voisin de Kundelungu. Il affirme en outre que l'étude d'impact environnemental de Kipay est biaisée, qu'elle « présente de sérieuses failles » et ne tient pas compte des « impacts permanents potentiels du barrage, du lac de retenue et des routes d'accès ».

Contacté par Global Witness, le PDG de Kipay, M. Monga a déclaré par représentant interposé que les informations sur lesquelles nous nous basions étaient « complètement biaisée ». Il explique que l'accord de concession de Kipay a été conclu correctement et légalement avec les autorités, soulignant la confirmation apportée par le ministre de l'Energie de la RDC suite à la revue de l'UE.

M. Monga ajoute que les experts de l'UE n'ont pas étudié la bonne version de l'étude environnementale, affirmant n'avoir « aucune connaissance de cette fameuse étude environnementale imputée [à Kipay] à tort ». Il fait savoir que Kipay a finalisé son étude environnementale en février 2019, soit à une date ultérieure à la rédaction de la revue menée par l'UE.

Le [site internet](#) de Kipay indique néanmoins qu'une étude environnementale « préliminaire » a été approuvée par les autorités congolaises en 2016.

Lorsque nous avons demandé à consulter une copie de l'étude d'impact environnemental de 2019, M. Monga nous a répondu que celle-ci « appart[enait] à l'État congolais ». Il précise que les zones submergées par le lac de retenue ne dépasseraient pas les 20 km² – soit une surface inférieure à celle prédite par l'étude de l'UE – et affirme que celles-ci se situeraient en dehors du parc de l'Upemba. Sur son [site internet](#), Kipay annonce avoir commandé une nouvelle étude environnementale à une société d'ingénierie sud-africaine.

PowerChina, qui détient 51 % du projet selon des [rapports](#), reste très discrète sur ces questions environnementales et n'a pas souhaité répondre à nos demandes de commentaires.

Ni Kipay, ni PowerChina n'a publiquement reconnu que le barrage serait érigé dans le parc national de l'Upemba. L'étude d'impact environnemental d'août 2016 de Kipay fait fi du statut de parc national du site, ce que l'étude de l'UE considère être « une omission inacceptable ». L'entreprise va encore plus loin en affirmant que le barrage n'empiètera pas du tout sur le parc, et qu'il sera construit dans une zone située entre les parcs nationaux de l'Upemba et de Kundelungu. Global Witness a cartographié la localisation du site prévu pour le barrage, conformément à la documentation élaborée par les ingénieurs de Kipay, et a comparé ses résultats avec les limites officielles du Parc national de l'Upemba. Il semble y avoir peu de doute : le barrage, ainsi qu'une grosse partie de son réservoir, seront érigés dans l'enceinte du parc.

Dans un courrier de juin 2020 adressé à des groupes d'opposition au barrage, Kipay défend ses intérêts en déclarant : « Nous pensons qu'en développant l'approvisionnement énergétique en RDC, où 96 % de la population n'a pas accès à l'électricité, Sombwe sera en mesure de réduire la pauvreté, de créer de nouveaux emplois, de développer les communautés rurales et, surtout, de protéger l'environnement naturel sur le long terme. »

Dans sa lettre, l'ambassadeur Châtaigner déclare à Cosma Wilungula, ancien directeur de l'ICCN : « L'intégrité biologique et territoriale du complexe [Upemba et les aires protégées alentours] sont menacées par le barrage Sombwe. Outre son implantation illégale à l'intérieur du parc d'Upemba, et donc en infraction par rapport à la Loi de conservation de la nature 14/003, le projet Kipay a été conçu sur la base d'une Étude d'impact Environnemental et Social (EIES) présentant de sérieuses failles ». M. Wilungula occupait le poste directeur de l'ICCN jusqu'en juillet 2021, suite à quoi il a été suspendu de ses fonctions, possiblement pour [faits de corruption](#).

L'ambassadeur ajoute que l'UE souhaite poursuivre ses financements du parc de l'Upemba, mais que « ce soutien n'aura un véritable impact que si une gouvernance stable permet la gestion durable du complexe et que celui-ci [n'est] pas menacé dans son intégrité ». L'Union européenne est l'un des principaux bailleurs de l'Upemba et de trois autres parcs nationaux congolais, et ce, malgré l'inquiétude suscitée par les violences commises par les éco-gardes à l'encontre des communautés riveraines des [parcs nationaux de la Salonga et de Kahuzi-Biega](#).

Ces agissements ont ébranlé l'ICCN et poussé certains grands bailleurs à suspendre leurs financements des aires protégées congolaises.

Il semble pourtant que des alternatives viables au site du barrage existent en dehors du parc national de l'Upemba. Dans un deuxième document joint au courrier de l'ambassadeur Châtaigner, une autre étude de l'UE envisage des sites alternatifs pour le projet hydroélectrique en dehors de l'aire protégée. Ce rapport – réalisé par un consortium de consultants et analysant 23 sites hydroélectriques potentiels – conclut qu'un ensemble de huit sites situés en dehors et à l'ouest du parc pourrait fournir une production deux fois supérieure à celle prévue sur le site de Sombwe pour un coût largement inférieur par kilowatt.

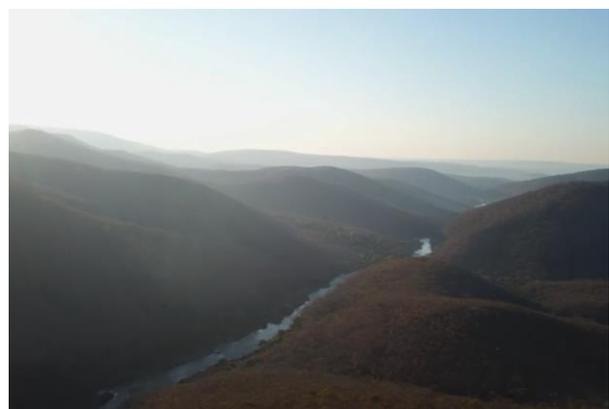
En septembre 2021, l'ONG congolaise de défense des droits humains [Justicia](#) mettait en garde contre les conséquences du projet de Sombwe, soulignant qu'il constituait « une véritable violation de la loi » et « risqu[ait] de priver plusieurs personnes habitant dans les territoires [limitrophes] de leur activité principale, qui est la pêche »¹. Dans un [courrier](#) publié le mois suivant, plus de 200 ONG congolaises et internationales dénonçaient l'empiètement « illégal » des parcs nationaux de la RDC, en prenant l'exemple du barrage de Sombwe.

M. Monga, le PDG de Kipay a fait savoir à Global Witness que le barrage permettrait de réduire l'immense déficit énergétique de la RDC et d'apporter « plus de sécurité, l'accès à l'eau, de meilleures conditions de vie et de santé » aux populations riveraines. Il conteste le fait que le projet pourrait être en violation du droit congolais, ajoutant que le ministère de l'Énergie a confirmé la légalité du projet

après avoir pris connaissance de la revue de l'UE. Il affirme par ailleurs que les défenseurs de l'environnement et l'UE s'opposent à son projet parce qu'eux-mêmes construisent ou planifient leurs propres projets hydroélectriques dans l'Upemba et dans d'autres parcs nationaux congolais, à l'image du parc national des Virunga. À ce sujet, les défenseurs de l'environnement précisent que les projets hydroélectriques construits pour les communautés autour des Virunga se situent tous à l'extérieur des limites du parc, et que tout hypothétique projet similaire près de l'Upemba se situerait également à l'extérieur du parc.

L'UPEMBA, UN PARC SOUS PRESSION

L'ancienne province du Katanga, où se situe le parc de l'Upemba, regorgeait autrefois d'espèces sauvages. Les expéditions coloniales européennes du XIX^{ème} siècle rapportent avoir tué un très grand nombre de rhinocéros, d'hippopotames et d'éléphants, et font état de caravanes de marchands arabes exportant d'importantes quantités d'ivoire. Le régime colonial belge créa le Parc national de l'Upemba en 1939 afin de protéger la faune menacée dans la région. Cela ne met pourtant pas fin au braconnage, et le tout dernier rhinocéros noir du Katanga disparaît dans les années 1950. Le dictateur Mobutu Sese Soko, à la tête du pays pendant plus de 30 ans, offre un peu de répit aux espèces sauvages, mais cela se fait au détriment des populations vivant dans le parc, qu'il expulse des abords de la rivière



Le barrage de Sombwe inonderait une partie de la vallée de la Lufira, dans le sud-est de la RDC. *Ligne de Front*

Lufira dans les années 1970. L'Upemba n'est en revanche pas épargnée par les conflits armés qui ravagent le pays — d'abord lorsque les rebelles katangais tentent de faire sécession, puis lorsqu'éclate une véritable guerre civile, en 1996. Ce conflit, qui aspire dans son sillage les nations voisines et entraîne la mort de millions de personnes, ne prend officiellement fin qu'en 2002.

Pendant ce temps, dans l'Upemba, les conflits successifs auraient entraîné un braconnage militarisé avec un impact catastrophique sur les populations d'animaux sauvages dans le parc et ses alentours.

En 2016, l'ICCN signe un accord avec l'ONG américaine Forgotten Parks Foundation en vue d'assurer la gestion du nouveau [Complexe Upemba-Kundelungu](#) (CUK), qui réunit le parc de l'Upemba et d'autres aires protégées environnantes. Les défenseurs de l'environnement s'efforcent d'inverser le déclin catastrophique de la population d'éléphants, de zèbres et d'autres animaux sauvages — même si un cimetière bien entretenu, situé dans le quartier général du parc, rappelle brutalement l'ampleur de la tâche. Dans ce cimetière sont enterrés les corps de cinq personnes tuées lors d'une [attaque](#) en 2004 par un groupe de rebelles Mai-Mai, tristement connus pour leur brutalité. Selon les [rapports](#) d'ONG de défense des droits humains, les groupes Mai-Mai ont forcé près de 150 000 personnes à fuir leur foyer et tué des centaines de civils au cours de cette période.

En 2004, les Mai-Mai attaquent le quartier général du parc, tuent le commandant des rangers et la femme de l'ancien conservateur du parc. Huit ans plus tard, un autre groupe Mai-Mai prend en embuscade et donne la [mort](#) au conservateur Atamato Madrandele alors qu'il quittait le parc à moto.

Suite à chaque attaque des Mai-Mai, les troupes de l'armée congolaise répondent par les armes dans le cadre d'une campagne militaire plus large au cours de laquelle les soldats gouvernementaux perpétuent eux-mêmes des atrocités contre les civils.

Outre les menaces de violence pesant sur eux, les gardes du parc doivent faire face à d'autres pressions, provenant notamment des communautés

locales qui revendiquent des droits de chasse, de pêche et d'agriculture à Upemba et Kundelungu.

L'EXPLOSION DE LA DEMANDE D'ELECTRICITE POUSSE A LA PRODUCTION D'HYDROELECTRICITE

C'est en 2014 que Kipay met les pieds dans cette poudrière, faisant craindre aux défenseurs de l'environnement que le projet de barrage ne porte un coup fatal aux efforts de conservation de de l'Upemba. La même année, la RDC adopte une nouvelle [loi](#) d'ouverture du marché de l'électricité au secteur privé, mettant un terme au monopole de l'entreprise d'État sur la production énergétique. Kipay est alors l'une des premières sociétés à s'engouffrer dans la brèche, son PDG Éric Monga espérant répondre aux besoins énergétiques des immenses mines de cuivre et de cobalt du Katanga. Ces mines constituent le [moteur](#) de l'économie congolaise, mais leur potentiel est bridé par les [pénuries](#) d'électricité imputables à un réseau national délabré.

Les mines du Katanga, en proie à la [controverse](#) en raison de conditions de travail atroces et de scandales de corruption, sont aujourd'hui largement convoitées — le pays abrite deux tiers de la production mondiale de cobalt, un minéral largement utilisé dans les batteries des voitures électriques. De leur côté, les sociétés minières du Katanga réclament de nouvelles sources énergétiques pour alimenter leurs gigantesques fonderies et « concentrateurs » de métaux. C'est donc bien la demande industrielle, et non pas celle de la population (dont plus de 80 % des 89 millions d'habitants n'a [pas accès](#) à l'électricité) qui stimule la croissance de l'énergie hydraulique.

L'HOMME DERRIÈRE LE BARRAGE

Éric Monga, l'homme à l'avant-garde du projet de barrage de Sombwe, a plus d'une corde à son arc. Il a occupé le poste de [directeur](#) de la Fédération des Entreprises du Congo dans sa province du Katanga, où se trouvent les plus grosses mines congolaises. Il est aussi administrateur de Trade Services, une société

servant d'intermédiaire entre ses clients et les douanes congolaises. La société « a été créée dans le but de faciliter les entreprises à ne plus être préoccupées par des débats interminables avec les services publics », selon la communication sur son site internet. Trade Services affirme que sa clientèle englobe certaines des plus grosses sociétés minières de la RDC, y compris la gigantesque coentreprise Sicomines constituée entre la RDC et des entreprises d'État chinoises.

M. Monga serait un [proche](#) de l'ancien président Joseph Kabila, dont Bloomberg a [révélé](#) qu'il a construit un empire commercial secret étendu « à tous les domaines de l'économie congolaise » lorsqu'il était à la tête du pays entre 2001 et 2019. Monga a également étroitement collaboré avec l'ancien gouverneur du Katanga, Katumba Mwanke. Mwanke était considéré comme l'éminence grise de l'ancien président Kabila, et a aussi été l'architecte d'accords miniers [entachés](#) par des pratiques de corruption présumées. Éric Monga a déclaré à Global Witness qu'il connaissait effectivement Mwanke « depuis l'école », mais que cela n'avait eu aucune incidence sur la croissance de son empire commercial. M. Monga aurait, selon ses dires, eu un cursus « normal » et a bâti ses affaires « en toute transparence ».

En 2017, un consortium d'enquête dirigé par la Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF) a [révélé](#) des transactions largement contestées impliquant une société d'aliments surgelés nommée Entreprise Générale d'Alimentation (EGAL), à qui la banque centrale de la RDC a injecté des millions de dollars de fonds publics au mépris de la loi. M. Monga et plusieurs associés hauts placés de Kabila sont alors administrateurs de l'entreprise.

Une société immatriculée en Namibie et créée avec certains des mêmes administrateurs y compris M. Monga, Samaki Ltd, est l'un des principaux bénéficiaires des fonds d'EGAL. Selon la PPLAAF, Samaki aurait reçu 23 millions de dollars entre juillet 2013 et juillet 2015. Ces versements seraient prétendument justifiés par des livraisons de poissons en provenance de Namibie.

Néanmoins, PPLAAF a dévoilé que l'argent d'EGAL avait aussi servi à importer plusieurs centaines d'animaux exotiques en provenance de Namibie dans la ferme privée du président Kabila, située dans le Katanga. Quelques années plus tard, Kabila a créé une [réserve](#) dans le style « safari sud-africain » en périphérie de Kinshasa, la capitale congolaise.

Dans un reportage sur l'affaire réalisé par le *Organised Crime and Corruption Reporting Project*, les auteurs [concluent](#) qu'EGAL « a prétendu fournir des aliments bon marché pour la population congolaise (...) mais que les fonds ont fini par s'évanouir sur des comptes liés à certaines acolytes du président ».

Lorsque Global Witness l'a interrogé à ce sujet, M. Monga a réfuté ces propos, affirmant qu'à l'époque où il travaillait pour EGAL, la société avait importé plus de 20 000 tonnes de poissons en RDC et contribuait à réduire les prix du poisson à Kinshasa de plus de 100 % par rapport à la concurrence. Il ajoute qu'il a quitté ses fonctions à EGAL et Samaki en 2014, avant que les prétendus envois d'animaux exotiques n'aient lieu.

Un porte-parole d'EGAL a déjà nié ces allégations et argué qu'elles avaient été avancées « sans preuves irréfutables », et que la société était parvenue à fournir du poisson importé à moindre coût pour la population congolaise.



Eric Monga, le PDG de Kipay Investments, est bien connu dans les milieux d'affaires congolais. *Ligne de Front*

LES ECO-GARDES REDOUTENT DE PERDRE « TOUT LE PARC DE L'UPEMBA »

En 2014, alors qu'il baigne dans son douteux commerce de poissons, Éric Monga commence à élaborer ses projets hydroélectriques. Il soumet des « études de pré faisabilité » pour Sombwe au ministre de l'Énergie le 14 août 2015, d'après une lettre en provenance du ministère consultée par Global Witness.

La RDC ne tarde pas à valider le projet. En l'espace de deux semaines, le ministère de l'Énergie met sur pied un comité pour examiner les études de pré faisabilité. Mais les documents que nous avons pu consulter attestent qu'avant même la première réunion de ce comité, le ministre et Kipay avaient déjà signé, dès le 7 septembre, un protocole d'accord dans lequel le gouvernement congolais s'engage à collaborer avec Kipay « dans le but de réaliser des études techniques de faisabilité pour la construction de la centrale hydroélectrique de Sombwe ». Trois semaines après avoir soumis son dossier, le projet Sombwe d'Éric Monga semble déjà sur les rails.

Cinq jours plus tard, le comité d'examen donne son aval au projet, saluant la clarté des informations fournies par Kipay sur tous les principaux domaines touchant aux aspects techniques et environnementaux. D'après lui, Kipay aurait ainsi identifié « des contraintes environnementales majeures » dans son rapport de pré faisabilité, tout en recommandant de nouvelles études d'impact environnemental, notamment sur les populations de poissons de la rivière Lufira. Le rapport du comité ne précise à aucun moment que le projet de Sombwe se trouve dans un parc national.

Selon une source bien informée, en décembre 2015, les gardes du parc de l'Upemba ont vu des hélicoptères atterrir dans le parc pour y déposer une équipe de géologues. Les éco-gardes ont pris des photos et documentés d'autres manières ces activités afin d'en faire rapport au siège de l'Institut

de conservation congolaise (ICCN) à Kinshasa et de souligner que ces visiteurs semblaient « chercher quelque chose ». Selon leur rapport, Kipay a débuté ses travaux en construisant une nouvelle route pour atteindre « le cœur du parc », en traversant la zone protégée de Lubudi-Sampwe.

Malgré les appréhensions à l'ICCN, Kipay va de l'avant. Plusieurs documents indiquent qu'en juin 2016, M. Wilungula, alors directeur de l'ICCN, a adressé un courrier austère à Kipay, le sommant de ne pas s'aventurer dans le Parc national de l'Upemba en ces termes : « Dans le cas où vos activités toucheraient au parc, vous êtes tenu de délocaliser toutes les installations pertinentes vers l'extérieur du site afin d'éviter toute forme d'impact destructeur de la biodiversité ». Cette injonction n'a pas eu d'effet notable, et Kipay poursuit ses plans.

Le 30 septembre 2016, une équipe de 15 gardes dirigée par le conservateur du parc de l'époque, Rodrigue Katembo, part inspecter la route et le camp de Kipay au sein du parc. Elle y rencontre deux ingénieurs. « Nous leur avons laissé la possibilité de partir (...) sans les arrêter, en les prévenant que la prochaine fois [qu'on les trouvera dans le Parc national de l'Upemba], ils seront arrêtés et conduit au Tribunal de grande instance de Lubumbashi », peut-on lire dans le rapport des rangers.

Une carte produite par les consultants de l'UE démontre que le projet Sombwe pourrait créer un vaste lac de retenue sur un tronçon de la vallée de la Lufira, qui s'étend du barrage vers les impressionnantes chutes d'eau de Kiubo (un point de vue apprécié des visiteurs, dans les alentours du parc). Une [enquête](#) de 2008 sur la vie sauvage dans les parcs de l'Upemba et de Kundelungu, publiée par l'organisation new-yorkaise Wildlife Conservation Society, conclut que « la meilleure et l'unique solution [pour la biodiversité] serait de protéger la grande vallée de la Lufira ». Cela permettrait aux éléphants, mais probablement à d'autres animaux, notamment à des espèces menacées comme le chien sauvage d'Afrique ou le lion, de se déplacer entre leurs habitats dans le nord-est de la Zambie et les marais à papyrus du nord-ouest de l'Upemba.

Dans leur rapport de terrain de 2016, les éco-gardes font état de leurs craintes que le barrage ait des effets dévastateurs : « Il est subjectif de parler du Parc National de l'Upemba sans sa partie de la vallée de la rivière Lufira car c'est dans celle-ci où l'on trouve l'essentiel de la faune de ce Site. Le perdre, c'est perdre tout le Parc National de l'Upemba. ».

La restauration de la vallée de la Lufira en tant que « corridor écologique » est cruciale pour la résurgence des populations d'éléphants dans le Parc national de l'Upemba. Les éléphants et les autres espèces sauvages ont déserté la vallée depuis de nombreuses années, fuyant les pièges et les parties de chasse des rebelles Mai-Mai. L'essentiel des quelques 300 Mai-Mai à l'Upemba est démobilisé depuis 2016, mais une poignée d'entre eux résistent - et sont responsables d'atrocités si insoutenables que leurs villages d'origine refusent de les réintégrer. L'ICCN est en pourparlers avec les Mai-Mai en vue de les réinstaller en dehors de la vallée.

La construction du barrage et de son lac de retenue poserait néanmoins un obstacle insurmontable à la réintroduction d'un corridor pour la vie sauvage dans la vallée de la Lufira.

Dans sa lettre aux groupes de la société civile en juin 2020, Kipay assure que le projet ne constituera pas une menace pour les éléphants. « Les éléphants que vous évoquez (...) vivent principalement en dehors du parc de l'Upemba. Lors de leur migration pendant la saison des pluies, ils se dirigent vers la partie nord du parc, soit à plus de 120 km du site de notre projet hydroélectrique ».

DU CÔTÉ DE KIPAY, UNE ETUDE ENVIRONNEMENTALE RESOLUMENT OPTIMISTE

En août 2016, la société d'Éric Monga, Kipay, conduit une étude environnementale préliminaire. Réalisée par « the Office of Environmental and Mining Studies », une société privée méconnue dont la seule présence en ligne semble être une [page Facebook](#) vide, l'étude omet une nouvelle fois de spécifier que

le barrage prévu sera situé dans l'enceinte d'un parc national, tout en affichant des résultats principalement optimistes. « L'impact environnemental et social ne sera pas majeur par rapport à la production de l'électricité et des changements positifs qui seront générés par ce projet », peut-on lire dans cette étude. Le rapport conclut que Sombwe « permettra de résorber la pression croissante exercée sur le parc de l'Upemba à travers la réduction du braconnage, de l'exploitation minière artisanale [et] l'éradication des groupes armés ».

Fin 2016, l'étude préliminaire d'impact environnemental et social est approuvée par l'Agence congolaise de l'environnement. Un contrat est conclu entre Kipay et le ministère de l'Énergie, et publié dans le [Journal Officiel](#).

Avec cet accord, Kipay détient l'exclusivité sur les droits associés au projet hydroélectrique de Sombwe et les opérations du projet, tandis qu'en cas de futurs litiges environnementaux ou sociaux, c'est l'État congolais qui sera responsable de leur résolution.

Tout comme l'étude d'impact et les conclusions du comité d'examen constitué par le ministère de l'Énergie, le contrat ne stipule à aucun moment que le barrage sera érigé dans un parc national. Néanmoins, les risques environnementaux n'ont pas échappé au principal bailleur de l'Upemba, l'Union européenne.



Le réservoir du barrage se situerait en aval des spectaculaires chutes de Kiubo, un point de repère entre les parcs nationaux d'Upemba et de Kundelungu. *KD Dijkstra*

UN CAPITAINE EMPRISONNE POUR « MENACE D'ASSASSINAT »

En 2015, l'UE a lancé un nouveau programme de conservation nommé « Biodiversity for Life » pour combattre le trafic croissant d'espèces sauvages et « mettre en évidence les bénéfices économiques de la protection de la biodiversité ». Sous l'égide de ce programme, l'UE a versé 130 millions de dollars à quatre parcs nationaux congolais considérés « sites biologiques prioritaires », dont fait partie l'Upemba.

Les financements de l'UE visant le parc de l'Upemba commencent à transiter par l'ONG Forgotten Parks, qui travaille aujourd'hui sous contrat avec l'autorité nationale des parcs congolais, l'ICCN. Forgotten Parks a reçu près de 8 millions de dollars de financements européens entre 2017 et 2020.

L'engagement de l'UE à renforcer la protection de l'Upemba n'a pas toujours été sans heurt. En juin 2019, trois experts de l'UE ont été mêlés à une confrontation qui illustre les dangers qui menacent les gardes du parc et le contexte tendu des opérations de Kipay et PowerChina. Ce jour-là, les experts environnementaux de l'UE, escortés par M. Katembo et d'autres gardes, effectuent une visite du parc pour évaluer une proposition de financement. Sur le chemin du retour, ils tombent sur une barricade installée par des militaires.

Dans les audiences du procès diffusées à la télévision congolaise, les gardes se remémorent l'état d'ébriété des soldats qui les pointaient de leurs fusils et leur intimant de « ne même pas oser de faire un pas ». M. Katembo explique à la Cour que le supérieur hiérarchique des militaires, le Capitaine Ngoie Mwanabute « a même donné l'ordre de tirer » à trois reprises, mais que les soldats n'ont pas obéi — car M. Katembo est parvenu à leur faire entendre raison. En octobre dernier, le Capitaine Mwanabute a été **jugé** coupable de « menace d'assassinat » par un tribunal militaire local, et condamné à 11 mois de prison. Rien ne prouve que cet incident soit lié au projet de barrage. La cause serait plutôt à chercher du côté de griefs locaux découlant de restrictions du droit

foncier communautaire en raison de mesures de conservation.

Barrages et forêts

Alors que les barrages sont généralement perçus comme une source d'énergie « verte », les recherches scientifiques jettent le doute sur cette image d'Épinal, tout spécialement lorsque d'imposants réservoirs sont édifiés dans des forêts tropicales. Une fois le bois et les autres matières organiques submergées, ils se décomposent et rejettent d'importantes quantités de méthane, un gaz à effet de serre 28 fois plus néfaste que le dioxyde de carbone. Ce phénomène, qu'un éminent scientifique décrit en comparant les barrages à des « **usines à méthane** », s'ajoute à la perte des puits de carbone, lorsque les forêts seront inondées par ces réservoirs.

Le barrage de Sombwe pourrait avoir un impact similaire sur le climat. Le projet devrait faire sortir de terre un lac de retenue de 48 km² inondant en permanence de vastes portions de la forêt 'miombo' – un type de forêt sèche tropicale couvrant la majeure partie de l'Afrique centrale et australe. Une étude d'experts commandée par Global Witness et menée par des **chercheurs** de la School of Geosciences de l'Université d'Édimbourg fait savoir que l'inondation de cette forêt par le barrage de Sombwe pourrait faire augmenter les émissions globales de 1,3 tonne de CO₂ d'ici la fin du siècle, soit plus que les émissions générées par la combustion de 3 millions de barils de pétrole.

Non seulement ce projet sape les engagements pris lors du dernier sommet sur les changements climatiques (COP26) pour mettre fin à la déforestation, mais il ébranle les propres efforts de la RDC en matière de réduction des émissions de GES. Le projet devrait donc être une source d'inquiétude pour les bailleurs internationaux qui se sont récemment engagés à mobiliser 1,5 milliard de dollars pour la protection des forêts du bassin du Congo et de leurs indispensables capacités de stockage du carbone.

M. Katembo connaît bien les dangers émanant de tensions locales et d'intérêts économiques. Ce garde

du Parc national des Virunga, dans le nord-est de la RDC, a reçu plusieurs prix internationaux, y compris le prestigieux [Prix Goldman pour l'environnement](#) en 2017 pour son travail de protection du parc de multiples menaces, parmi lesquelles le braconnage, les activités minières locales et le projet de forage pétrolier d'une société cotée à la bourse de Londres. Son conflit avec la société Soco International est relaté dans le documentaire Virunga (2014), nommé aux Oscars, ainsi que le rapport de Global Witness [« Drillers in the Mist »](#).

En raison de son engagement, le garde a été arrêté et battu par des militaires en septembre 2013. Sentant sa vie menacée aux Virunga, il s'est installé dans l'Upemba en 2015 où il a occupé le poste de conservateur, puis celui d'assistant de Robert Muir, le directeur de Forgotten Parks Foundation, à partir de début 2017.

Lors du procès de 2019-2020 au sujet de l'altercation au barrage routier, le procureur général indique que M. Katembo a reçu plusieurs SMS affirmant qu'il allait mourir « comme Atamato », en référence au meurtre de son prédécesseur par une milice Mai-Mai.

Atamato et d'autres, tués dans l'exercice de leurs fonctions, sont élevés au rang de martyrs par les gardes actuels de l'Upemba. Pourtant, au sein de l'ICCN, les opinions restent divisées quant à la meilleure façon de protéger le parc. Si les gardes craignent de perdre « tout le parc de l'Upemba » en raison du barrage, la position de la haute direction de l'Institut reste des plus ambiguës.

L'ANCIEN DIRECTEUR DES PARCS NATIONAUX SOUS L'EMPRISE DE KIPAY ?

En 2016, Cosma Wilungula – à la tête de l'ICCN jusqu'à sa [suspension](#) en juillet 2021 – exigeait que Kipay se retire du parc. Pourtant, lorsque la société congolaise et PowerChina lancent la construction de Sombwe en 2019, M. Wilungula est devenu l'un des plus fervents partisans du projet.

« Nous ne conservons plus pour conserver, » déclare-t-il lors du [lancement](#) du projet en 2019. « La RDC a mis en place une approche qui concilie la conservation et le développement. L'électricité hydroélectrique, c'est de l'énergie propre que nous pouvons capitaliser dans le sens où cela pourra être utile tant pour nos communautés que pour le parc ».

M. Wilungula se prononce également en faveur du barrage lors d'audiences parlementaires à Kinshasa en novembre dernier, déclarant que « les études d'impact environnemental n'ont pas encore remis en cause la nécessité du projet, mais ceux qui s'opposent au projet ne manquent pas ».

Dans son courrier adressé aux groupes d'opposition, Kipay explique développer le barrage de Sombwe « en étroite collaboration » avec l'ICCN.

La Commission parlementaire congolaise sur l'environnement a conclu ses audiences en annonçant qu'« un partenariat devait être établi entre Kipay et l'ICCN ». Elle a par ailleurs lancé un reproche à l'encontre de l'UE, [déclarant](#) qu'« il faudrait faire comprendre à nos partenaires étrangers qu'un projet développé par un compatriote congolais a le soutien des parlementaires ».

Depuis sa lettre d'avertissement de 2016, Wilungula envisage désormais le barrage comme une opportunité, et non plus comme une menace. D'après une source proche de l'affaire, Wilungula aurait rencontré Monga à la mi-2017, et lui aurait demandé de faire en sorte qu'une proportion de l'électricité produite, soit 5 sur 160 mégawatts, reviendrait à l'ICCN. Il réclama aussi qu'un dixième du total de l'électricité soit destinée aux communautés locales. Il aurait également insisté pour qu'un pourcentage conséquent des recettes de Sombwe soit versé à l'ICCN — mais nous n'avons pas pu déterminer si un quelconque partage des revenus a effectivement été convenu. En réponse aux questions de Global Witness, Kipay reconnaît que « des royalties et certains droits seront payés à l'ICCN », ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts étant donné que l'ICCN est l'autorité

chargée de la protection du parc. Nous n'avons pas pu obtenir plus d'informations.

M. Wilungula n'a pas souhaité répondre à nos demandes de commentaires.

La négociation de contreparties mutuelles entre l'ICCN et une société privée ne serait pas une première. En 2011, M. Wilungula s'était tout d'abord farouchement opposé à ce que la société pétrolière britannique Soco explore le sous-sol des Virunga, avant de conclure des accords opaques avec cette même entreprise, dans le cadre desquels l'ICCN s'engage à soutenir Soco en échange de plusieurs centaines de milliers de [dollars](#). Seules des révélations de corruption et d'abus, ainsi qu'une campagne internationale sont parvenus à [chasser](#) Soco de Virunga en 2014.

L'accord passé avec Soco a donné lieu aux mêmes divisions que celles occasionnées par le projet de Sombwe. Si Wilungula est devenu un fer de lance du barrage, d'autres défenseurs de l'environnement se montrent plus critiques.

L'ARRIVEE DE POWERCHINA

En avril 2019, Kipay constitue une coentreprise avec PowerChina, l'une des plus grosses entreprises d'État chinoises, réputée contrôler plus de 50 % des parts mondiales sur le marché de la construction hydroélectrique. PowerChina a donné son accord pour construire le barrage mais d'après [Bloomberg](#), les infrastructures seront financées à 70 % par de la dette, ce qui laisse penser que des prêts et investissements colossaux seront nécessaires pour concrétiser le projet.

Parmi les filiales de PowerChina, on recense Sinohydro, un acteur bien implanté dans les secteurs hydroélectrique et minier en RDC, avec qui la société a fusionné en 2012. Partenaire dans les accords congolais [Sicomines](#) « minéraux contre l'infrastructure », Sinohydro est déjà impliqué dans la construction de projets hydroélectriques et autres infrastructures en RDC. La filiale a également construit le barrage hydroélectrique de 150 MW [Zongo II](#), livré en 2018 près de Kinshasa. La société a



Imaginechina / Alamy

déjà essuyé des critiques sur l'impact environnemental de certains de ses projets (voir encadré).

LES PROPOSITIONS DE L'UE RESTENT LETTRE MORTE ?

Dans leur revue de l'étude d'impact environnemental de Kipay, les experts de l'UE adoptent une position très éloignée de celle de l'ICCN et du parlement congolais. Ils estiment qu'en raison de son emplacement dans un parc national, le projet est contraire à la [loi](#) congolaise de 2014 sur la conservation de la nature. Cette loi prévoit que « toute activité incompatible avec les objectifs de la conservation est interdite » dans les parcs nationaux de la RDC. Un article de cette loi prévoit certaines exceptions sous la forme d'un décret approuvé par le Conseil des ministres, et uniquement sous réserve que lesdites activités soient « d'intérêt public », qu'il n'existe « aucune autre solution satisfaisante et qu'elle ne nuise pas au maintien (...) des spécimens des espèces de faune et de flore ». Des exemptions peuvent aussi être accordées par l'ICCN dans certaines circonstances exceptionnelles. À notre connaissance, le projet Sombwe ne bénéficie pas d'une telle exemption. Nous avons interrogé Kipay et l'ICCN à ce sujet mais nos sollicitations sont restées sans réponse.

PowerChina, ses banquiers et l'environnement

Sinohydro et ChinaPower sont toutes deux pointées du doigt en raison de l'impact de précédents projets de barrage à l'étranger. Les barrages Nam Ou, érigés au Laos par Sinohydro, sont [associés](#) à « d'immenses pertes à l'échelle d'une espèce de poisson unique, et au déplacement de milliers d'habitants ». Leurs détracteurs ont alerté que les projets de barrage de la société menaçaient de détruire les habitats des orangs-outans en [Indonésie](#) et une réserve de chimpanzés en [Guinée](#).

PowerChina attire également les foudres des [critiques](#) en raison de son rôle prolongé dans la construction de nouvelles centrales à charbon en Afrique, à l'heure où les préoccupations climatiques poussent de nombreux investisseurs à se détourner de ce combustible.

Ni Sinohydro, ni PowerChina n'a publié de politique robuste en matière environnementale. D'après l'ONG [International Rivers](#), Sinohydro aurait rédigé un ensemble ambitieux de politiques en 2012, prévoyant notamment d'exclure les projets situés dans des sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO et dans les parcs nationaux. La société est néanmoins retombée dans ses travers quelques années plus tard, et ne consent désormais qu'à respecter les lois et règlements locaux. De son côté, PowerChina semble n'avoir jamais publié aucune politique environnementale ou sociale.

PowerChina bénéficie du soutien financier de plusieurs banques publiques et privées, principalement sous la forme de souscription d'obligations grâce auxquelles la société lève des milliards de dollars depuis 2011. Les émissions obligatoires sont souscrites par une multitude de banques, essentiellement chinoises, parmi lesquelles la Industrial and Commercial Bank of China et la China Construction Bank. La banque britannique Standard Chartered est entrée dans la danse, plus récemment en coordonnant le lancement d'une [émission](#) obligataire de 300 millions de dollars à Hong Kong. La [politique](#) de Standard Chartered impose à ses clients de respecter [les bonnes pratiques](#) de la Société financière internationale (SFI) en matière d'environnement, de santé et d'approches de sécurité dans les projets hydroélectriques. Cette politique déconseille d'entreprendre des projets dans les aires

protégées, comme les parcs nationaux. En 2018, la banque française Société Générale contribue à son tour à la souscription d'une émission obligataire de 300 millions de dollars pour PowerChina. Selon [la politique](#) sectorielle de la banque sur les barrages hydroélectriques, les impacts causés par ses clients sur les habitats critiques et les zones protégées doivent être évalués. Les créiteurs chinois ne semblent pas avoir de politiques spécifiques sur les projets d'infrastructures dans les parcs nationaux, bien qu'ils aient mis en place certaines procédures visant à contrôler les risques sociaux et environnementaux associés aux activités de leurs clients.

Les actions de PowerChina peuvent être achetées à la Bourse de Shanghai. L'État chinois détient 58 % des participations, et les parts restantes sont essentiellement contrôlées par des fonds d'actifs chinois. Certains investisseurs occidentaux contrôlent toutefois des parts non négligeables, par exemple les sociétés américaines Blackrock (17 millions de dollars de participation), Vanguard (12,8 millions de dollars) ou Dimensional Fund Advisors (5,6 millions de dollars).

De nombreux projets de barrage de PowerChina et ses filiales en Afrique reposent sur les financements de la banque publique chinoise EximBank. Par exemple, le projet hydroélectrique congolais Zongo II, livré par Sinohydro en 2018, a été financé grâce à un [prêt](#) de 360 millions de dollars d'EximBank.

La récente annonce par la Chine de ne plus accorder de financements internationaux pour les centrales à charbon à l'étranger illustre une prise de conscience croissante de l'impact de ses financements sur le climat. Néanmoins, les craintes liées aux projets hydroélectriques soutenus par la Chine pourraient remettre en cause ses récents engagements à mettre un terme à la déforestation et à l'appauvrissement de la biodiversité, pris lors de la COP26 au Royaume Uni et de la Conférence des Nations Unies sur la [biodiversité](#) en Chine.

Global Witness a contacté PowerChina ainsi que les banques et les gestionnaires d'actifs cités dans le rapport, mais aucun n'a souhaité faire de commentaires.

« Le projet proposé est localisé dans un parc national en violation de la loi », c'est le constat de la revue menée au nom de l'UE, dans laquelle on peut également lire que l'absence de prise en compte de cet aspect dans l'étude d'impact environnemental « constitue une omission inacceptable ». Les auteurs affirment que « le barrage, tel que proposé à l'emplacement actuel, semble être illégal et ne peut pas être justifié. »

La Commission environnementale de l'Assemblée nationale congolaise se dit opposé « à l'idée de délocaliser ce projet là où il est alors que ce [citoyen] congolais y a déjà investi des moyens et que ce projet va résorber le déficit énergétique de la province du Katanga, siège de beaucoup d'entreprises minières ».

Dans un rapport annexe commandé par l'UE et réalisé par un consortium de consultants internationaux dirigé par la société canadienne Stantec, les experts proposent des sites alternatifs en dehors du parc et démontrent que combinés, huit sites potentiels situés sur les rivières Lualaba et Lubudi pourraient produire de 400 à 500 MW d'électricité, une capacité largement supérieure aux 160 MW prévus à Sombwe.

« L'emplacement des sites proposés a été déterminé de façon à limiter au maximum les coûts de construction » lit-on dans le rapport. Les zones en question sont très peu peuplées car sujettes aux inondations, apprend-on en outre.

Si les auteurs du rapport soulignent que leurs conclusions « ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne », celles-ci trouvent un écho favorable auprès de l'ambassadeur Châtaigner. Dans sa lettre de novembre 2020, il signale à M. Wilungula que le rapport démontre l'existence d'alternatives accessibles, ce qui « permettraient d'une part d'apporter de l'énergie aux populations de la région, et d'autre part d'éviter de bâtir des projets à l'intérieur même du [complexe Upemba-Kundelungu] (CUK) ». Il

rappelle que M. Wilungula avait lui-même sollicité l'Union européenne pour faire réaliser une étude sur des sites alternatifs pour le barrage, dont il a par ailleurs validé le cahier des charges.

Le revirement de Wilungula sur le projet Sombwe a placé l'ancien directeur en porte-à-faux vis-à-vis de l'UE — l'un des principaux bailleurs de la RDC — en remettant en question l'avenir du Parc national de l'Upemba.

Néanmoins, en juillet 2021, M. Wilungula est suspendu de ses fonctions de directeur de l'ICCN par la ministre de l'Environnement Eve Bazaiba pour cause de « [mauvaise gestion](#) ». Reuters fait savoir que la suspension [serait](#) « liée au détournement présumé de fonds en provenance du Rwanda tirés du tourisme dans le parc national des Virunga (dans l'Est du Congo), et à d'autres soupçons de corruption », selon les dires d'un haut fonctionnaire du gouvernement. M. Wilungula a par la suite donné sa [démission](#), tout en jugeant infondées les accusations à son encontre. Après son remplacement à la direction de l'Institut, reste à savoir si l'ICCN changera de cap et veillera à protéger l'intégrité du Parc de l'Upemba.

CONCLUSION

Le sort du parc national de l'Upemba semble en suspens, menacé par un projet hydroélectrique soutenu par un conglomérat chinois, associé à des banques internationales et motivé par l'impératif d'alimenter les sociétés minières exploitant les richesses minières congolaises pour approvisionner les marchés mondiaux. Ce cas illustre les ravages causés par les investissements internationaux — y compris dans des projets dits « renouvelables », dès lors qu'ils sont élaborés sans la diligence nécessaire — sur les initiatives de conservation des zones fragiles protégées. Il démontre également la facilité avec laquelle les engagements internationaux pour la protection des forêts et de la biodiversité ou pour la réduction des émissions peuvent être sapés au niveau local. Ce projet met en avant la nécessité

pour les gouvernements de réguler les entreprises et leurs investisseurs en les obligeant à atténuer de manière plus drastique les risques environnementaux liés à leurs investissements.

C'est à cette unique condition que les belles promesses faites lors des conférences internationales sur le climat et la biodiversité auront une chance de se matérialiser.

RECOMMANDATIONS

> PowerChina doit immédiatement suspendre ses travaux liés au projet, et collaborer avec Kipay afin de sélectionner un nouveau site qui respecterait le droit congolais et les normes environnementales et sociales les plus ambitieuses.

> Les banques et investisseurs entretenant déjà des relations avec PowerChina (par ex. ICBC, China Construction Bank, Standard Chartered et Blackrock) doivent engager le dialogue avec la société sur les questions soulevées dans le présent rapport. Dans l'éventualité où PowerChina ne prendrait aucune mesure

corrective, les banques doivent exercer leur propre diligence raisonnée et enquêter sur le projet — notamment en rencontrant les OSC exprimant des inquiétudes sur le projet, les communautés riveraines et les représentants du parc national de l'Upemba.

> Les bailleurs qui envisagent de soutenir le projet doivent s'abstenir tant que le site actuel reste validé. Ces investisseurs doivent par ailleurs s'assurer que les bonnes pratiques liées au financement de projets hydroélectriques, comme les *Bonnes pratiques de la SFI en matière d'environnement, de santé et d'approches sécuritaires pour les projets hydroélectriques*, sont bel et bien respectées.

> Le gouvernement chinois doit examiner la possibilité d'élaborer des directives plus claires sur l'exercice de la diligence raisonnée du secteur financier en matière de risques environnementaux et sociaux. Cette démarche devrait notamment inclure une réforme de sa réglementation des banques commerciales.

> Le gouvernement de la RDC doit s'enquérir des propositions de sites alternatifs pour le projet



La région autour d'Upemba est connue pour ses forêts de Miombo. KD Dijkstra

hydroélectrique, notamment en évaluant les potentiels impacts environnementaux et sociaux des nouveaux sites proposés.

> L'UE et les autres bailleurs internationaux doivent poursuivre leurs efforts de sensibilisation sur le barrage auprès des plus hautes instances du gouvernement de la RDC, et encourager l'étude de sites alternatifs situés en dehors du parc national de l'Upemba.

> S'ils sont déterminés à honorer leurs promesses de lutte contre la déforestation,

l'appauvrissement de la biodiversité et les émissions de GES, les gouvernements et les institutions financières doivent promouvoir des règles obligatoires exigeant que les institutions financières entreprennent des contrôles de 'diligence raisonnée' sur les impacts environnementaux de leurs partenaires, afin d'assurer qu'ils ne financent ou ne contribuent pas à des projets dont l'impact pourrait être catastrophique pour l'environnement, la biodiversité et le climat mondial — comme peuvent l'être les barrages érigés dans des parcs nationaux.